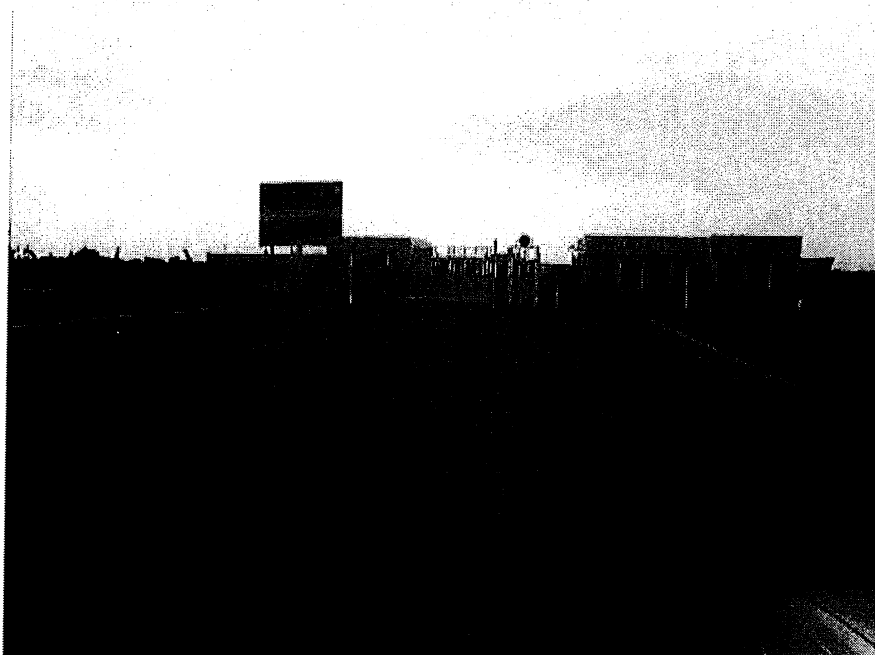


3-4 - Affichage sur le site :



TA : E1600047 / 13

**PROCES VERBAL DE CONSTAT**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE TRENTE AOUT**



**A LA REQUETE DE :**

La SAS FPGL PARC DE FOS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 799 021 951 ayant son siège social 37 Avenue Pierre 1er de Serbie 75008 PARIS.  
Représentée ce jour, pour les besoins de la cause par Monsieur Mickaël JOUET, ingénieur travaux, de la société DSD DEMOLITION.

**LEQUEL NOUS MANDATE :**

Aux fins de nous rendre commune de FOS SUR MER et de constater l'affichage d'un avis d'enquête publique en vue d'autoriser notre requérante à exploiter une plateforme logistique.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION.**

**NOUS, Philippe de MARANS - Huissier de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle ancienn. Abel-Didier PANSARD, Philippe de MARANS, Philippe CUNIN, Gérard SALA, Marc MONDOLONI Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de MARTIGUES 1 rue Volta - Ecopolis Sud Colline y demeurant, soussigné,**

Nous sommes rendu, ce jour, commune de FOS SUR MER - département des bouches du Rhône - Zone industrielle de la Feuillane, au devant du terrain de notre requérant, tel que désigné.

Y étant, nous avons procédé ainsi qu'il suit :

L'avis d'enquête publique objet de notre accedit est affiché sur la clôture côté voie d'accès de la plateforme IKEA sur deux panneaux lisibles et visibles depuis la voie publique, de dimensions chacun 0m80 x 1m20, correspondant au fac-similé de l'avis remis par notre requérante et annexé au présent acte sur deux pages.

Un deuxième lieu d'affichage est localisé sur le portail à l'entrée du site du requérant. L'avis d'enquête publique objet de notre accedit est affiché sur deux panneaux lisibles et visibles depuis la voie publique, de dimensions chacun 0m80 x 1m20, correspondant au fac-similé de l'avis annexé au présent acte sur deux pages.

Sur ces panneaux en caractères noirs sur fond jaune, nous relevons que le titre AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE est en caractères gras majuscules de 2 cm de hauteur.

Pour plus de précisions, divers clichés photographiques ont été pris que nous annexons au présent acte.

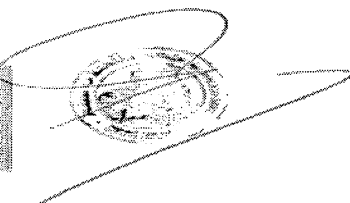
Notre Ministère étant clos, nous nous sommes retirés.

Et de tout ce que dessus, avons fait et dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit.

**COUT : TROIS CENT VINGT EUROS**

**Philippe de MARANS**

Art. L. 444-3 : Tarif sans règlement	248,13 €
Art. A. 424-4R : Frais de Déplacement	7,07 €
Toutes H.T.	255,20 €
T.V.A.	51,16 €
Art. A. 302 bis X : Frais Forfaitaire	13,94 €
Impression LRAAR	0€
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>320,30€</b>



TA : E16000047 / 13

3-5 - Publications diverses :

**20 200** personnes ont visité les monuments d'Arles pendant les Journées du Patrimoine, les 17 et 18 septembre, soit 8% de plus qu'en 2015.

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique est ouverte par le Préfet des Bouches-du-Rhône du 19 septembre au 21 octobre, au sujet de l'exploitation d'une plateforme logistique par la société FPGI PARC DE FOS, sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Le dossier est consultable dans les mairies des villes concernées. Pour Arles, le commissaire recevra le public en mairie d'Arles, annexe du Cloître les lundis 19 septembre et 3 octobre de 13h30 à 16h30, le mercredi 28 septembre, les jeudi 13 et vendredi 21 octobre de 9h à 12h. Un résumé de l'étude d'impact est disponible sur le site de la Préfecture [www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr)

**4 - Annexe 4 :**

**4-1 - Registre d'Enquête Publique :**

**4-1-1 - Commune d'Arles :**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE des Bouches-du-Rhône

COMMUNE d'Arles

Direction des  
Collectivités Locales  
de Haute Provence et  
de la Montagne

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relatif aux demandes émises par la Société SAS FPGI  
PARCS DE FOS en vue d'une part d'obtenir l'autorisation  
d'exploiter une plate-forme logistique sur la  
commune de Fos-sur-Mer, et en une autre  
part d'obtenir un permis de construire au  
niveau de ce site.

A. B. /

Les informations recueillies dans ce registre sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique et  
d'être publiées sur le site Internet de la Préfecture dans le cadre de la procédure d'enquête publique requise en  
application du code de l'environnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978  
modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

10/11

TA : E16000047 / 13

ENQUETE RELATIVE

Aux

Demande émise par la société SAS EPGL Parc de Es.  
en vue et d'une part obtenir l'autorisation d'exploiter  
une plateforme législative sur la Commune de Fos-sur-  
mer, et en vue d'autre part d'obtenir en permis  
de construire au niveau de ce site

En exécution de l'arrêté du 19 août 16 de Monsieur le Préfet,  
de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur et du département

des Bouches-du-Rhône. Je soussigné,

M. BARRIE Jean, Pr. de la Commission Enquêteur  
JORDA Luc, Sec. V. de la Commission Enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir  
durant un mois pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, les obser-  
vations du public.

à Arles le 13 septembre 2016



*[Signature]*

Première journée:

Le 13 septembre 2016 de 13 heures 30 à 16 heures 30

1<sup>re</sup> Observations de M. Aucune inscription et annotation sur

le cadastre

*[Signature]*

*[Signature]*

1<sup>o</sup> In unione  
 da 23 ottobre 1944 a 12-11-44  
 Per conto della Commissione Superiore  
 di Revisione

2<sup>o</sup> In unione  
 da 23 ottobre 1944 a 12-11-44  
 Per conto della Commissione Superiore  
 di Revisione

3<sup>o</sup> In unione  
 da 23 ottobre 1944 a 12-11-44  
 Per conto della Commissione Superiore  
 di Revisione

4<sup>o</sup> In unione  
 da 23 ottobre 1944 a 12-11-44  
 Per conto della Commissione Superiore  
 di Revisione

5<sup>o</sup> In unione  
 da 23 ottobre 1944 a 12-11-44  
 Per conto della Commissione Superiore  
 di Revisione

6<sup>o</sup> In unione  
 da 23 ottobre 1944 a 12-11-44  
 Per conto della Commissione Superiore  
 di Revisione

7<sup>o</sup> In unione  
 da 23 ottobre 1944 a 12-11-44  
 Per conto della Commissione Superiore  
 di Revisione

8<sup>o</sup> In unione  
 da 23 ottobre 1944 a 12-11-44  
 Per conto della Commissione Superiore  
 di Revisione

9<sup>o</sup> In unione  
 da 23 ottobre 1944 a 12-11-44  
 Per conto della Commissione Superiore  
 di Revisione

10<sup>o</sup> In unione  
 da 23 ottobre 1944 a 12-11-44  
 Per conto della Commissione Superiore  
 di Revisione

4-1-2 - Commune de Fos-sur-Mer :

PREFECTURE des Bouches-du-Rhône

COMMUNE de Fos-sur-Mer

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relatif aux demandes émises par la Société SAS EPGL PARC DE FOS en vue d'une part d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique sur la commune de Fos-sur-Mer, et en vue d'autre part d'obtenir un permis de construire au niveau de ce site.

*[Signature]*

Les informations recueillies dans ce registre sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique et être publiées sur le site Internet de la Préfecture dans le cadre de la procédure d'enquête publique requise en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

*[Signature]*

TA : E16000047 / 13

ENQUETE RELATIVE

A

Les démarches ont été faites par la Société SAS  
EGLA Parc de Fos au vue d'obtenir l'autorisation  
d'implanter une pile éolienne. Lesquelles ont été  
commencées le 15 septembre 2016 et se sont terminées  
le 15 septembre 2016.

En exécution de l'arrêté du 15 août 2016 de Monsieur le Préfet.

de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône, je soussigné,

M. Jean-François Commissaire  
à l'Environnement

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir  
durant un mois pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, les obser-  
vations du public.

A Fos sur Mer, le 15 septembre 2016

Première journée:

le 15 septembre 2016 de 9 heures à 12 heures

Observations de M. Alain Commissaire

J.F. Com.

J.F. Com.



2<sup>e</sup> Permanence - le Mercredi 28 septembre 2016  
de 16h00 à 17h00

1<sup>er</sup> MASCHERON J'aimerais savoir TECHNICIEN (act. 25.17.2)  
après 1<sup>er</sup> de connaissance acquises de la présence de différents aspects  
de la construction des puits à partir des GARDIEN BULL FILLS (act. 25.17.2)  
Total Petrochemicals France (act. 25.17.2)  
La construction des puits se fait en deux phases se situant  
à un peu moins d'un km de puits  
et après la construction SACS se situe à environ 150 mètres de  
puits

J. B. S.

J. B. S.

3<sup>e</sup> Permanence - le lundi 03 octobre 2016  
de 13h00 à 14h00

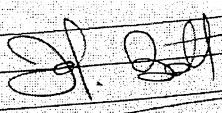
Aucune info. Cependant une lettre émanant  
de notre PÉTROCHEMICALS va être insérée ce jour  
par la main de la cabine

J. B. S.

Concier agit le 28/09/2016 de TOTAL PETROCHEMICALS  
(logage de votre collègue). A. DESGRAS

J. B. S.

6<sup>e</sup> Permanence - Jeudi 13 octobre de  
14h 00 à 17h 00  
Avenue Vitor - Avenue Anatole

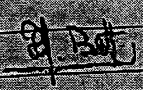
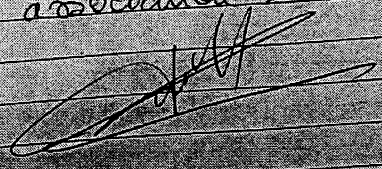


5<sup>ème</sup> et Dernière Permanence - Vendredi 14 octobre 2016  
de 16h 00 à 17h 00

M<sup>r</sup> MOUTET Daniel  
Président Association Défense et Protection  
du Littoral du Golfe de Fos  
Déposer ce jour un courrier de l'association  
à remettre à l'Inquète Publique  
21/10/2016

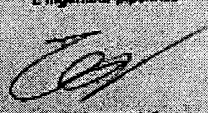
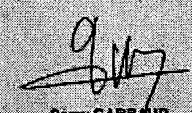


M<sup>r</sup> LALANDE François  
Membre du Bureau d'ADPLGF  
assiste M<sup>r</sup> MOUTET Daniel  
pour le dépôt de dossier de  
notre association.





**4-2 - Correspondances :**

<b>TOTAL PETROCHEMICALS</b>	<b>VILLE DE FOS / MER</b> RECUSÉ 28 SEP 2016 16.04.01 16.04.01 - 16.04.01 - 16.04.01
Direction Espace Jean Millier La Défense 9 92100 Courcouronnes (France)	<b>Mairie de Fos sur mer</b> Avenue René Cassin 13771 Fos sur Mer
» Courrier à adresser à TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE Chez Total Raffinage France Département Pipelines - VMEF Région de Fos CS 74012 44531 11721 La Courbe 2 France Tél : 04 72 09 23 44	<b>A l'attention de Monsieur le Commissaire industriel</b>
	Feyzin, le 26 septembre 2016
VIM : Enquête publique N°255 2015A NPM : C30311VIMEN 1409 15 (tel. 0472)	
<b>OBJET :</b> CANALISATION DE TRANSPORT DE PROPYLENE DN100 LAVERA-FOS PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PLATE-FORME SPORTIVE DÉMARCHE : SAS FPGI PARC DE FOS PARCELLES AH 288 - COMMUNE : FOS SUR MER	
Monsieur,	
Nous avons étudié le dossier d'enquête publique du projet cité en objet.	
Ce projet est situé à environ 140 mètres de notre ouvrage dans la zone des dangers signalisés mais hors de la zone des dangers graves pour la vie humaine.	
Selon la réglementation actuellement applicable aux canalisations de transport et à leur environnement, rien ne s'oppose à la réalisation du projet tel qu'il est décrit dans les documents que nous avons étudiés.	
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.	
L'ingénieur pipelines	Le chef de Département,
 Jacques VATBOIS	 Remy GARRAUD
Copie à : COULIER - Technipac X COULOMB - LYONDELL BASELL	
<small>* Ce projet est soumis aux dispositions de la réglementation en vigueur et ne pourra être réalisé qu'après avoir obtenu les autorisations nécessaires et sous réserve de la réalisation des travaux prévus dans le cadre d'une procédure administrative légale et régulière.</small>	
<small>Service Clientèle de Fos : 04 72 09 23 44 - 408 281 113 B.C.E. Fos/Mer</small>	

TA : E16000047 / 13

## Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos

Association loi 1901, déclarée le 28/09/02 N°W134001021 à la Sous-Préfecture d'Istres (13)

Siège social : 40 rue de la Palombière 13270 Fos sur Mer : 06 86 55 43 37

Local : 22 avenue Jean Jaurès 13270 Fos sur Mer Tel/Fax : 04 42 05 46 49

E-mail : [adplgf@orange.fr](mailto:adplgf@orange.fr)

Site internet : [www.stup-pollution.fr](http://www.stup-pollution.fr)

A l'attention de Monsieur BASSIE, Commissaire Enquêteur

Objet : Enquête publique FPGI Parc de Fos - Avis de l'Association ADPLGF.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons suivi avec attention la réunion publique qui s'est tenue le jeudi 13 octobre à 18h00 dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Fos-sur-Mer.

La présentation qui nous a été faite nous a apporté un éclairage précis et détaillé sur l'ensemble du projet et les questions-réponses ont été particulièrement enrichissantes pour les levées de doutes qui pouvaient subsister.

En ce qui concerne la construction et les services associés de cette plate-forme logistique, nous n'avons pas d'objection à apporter sur ce sujet. Concernant les locaux et la sécurité, tout semble conforme et correct aux exigences demandées par ce type d'installation.

Toutefois, nous souhaitons manifester nos craintes sur l'excédent de trafic engendré par ce projet dans un contexte déjà saturé de la circulation à proximité de la zone industriel-portuaire.

Si la première tranche prévoit, pour 55 000 m<sup>2</sup> de construction, un trafic routier de 150 camions par jour, nous imaginons l'intensification de cette circulation de poids-lourds lorsque l'ensemble des tranches du projet sera réalisé.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'actuellement les RN568 et RN569 fournissant les accès à la ZIP, sont déjà surchargées et ne correspondent pas à ce que devrait être une desserte efficace des bassins ouest du premier port français, compte-tenu de l'obsolescence du réseau routier.

De plus, en cas d'accident industriel majeur sur la ZIP, les secours risquent d'être bloqués à cause de la circulation très encombrée autour de Fos, comme cela a été le cas lors de l'exercice du PPI d'ESSO en 2004.

Le contournement Martigues-Port de Bouc devrait se finaliser aux alentours de 2020-2022. Mais il serait opportun et indispensable de prévoir en parallèle le contournement Est de Fos par le barreau des étangs, prolongeant ainsi l'autoroute de Martigues-Port de Bouc en direction de Salon.

La réalisation de cet équipement routier procurerait une desserte autoroutière au niveau du secteur de la Fosserte au Nord de Fos pour ce port d'envergure, 1<sup>er</sup> port français et 5<sup>ème</sup> port européen.

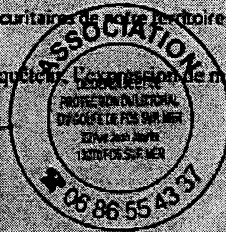
Ceci n'est pas encore le cas aujourd'hui, contrairement aux autres ports européens qui disposent d'accès autoroutiers importants. Si les travaux ne sont pas effectués dans la foulée de la déviation de Port de Bouc, ce ne sera pas avant 2026-2030 que ce projet sera réalisé.

D'ici-là on peut s'attendre à une asphyxie complète du réseau routier autour de Fos et de sa zone industriel-portuaire.

L'association n'est pas contre ce projet mais tire encore une fois la sonnette d'alarme afin que tous les porteurs de nouveaux projets s'associent à notre demande pour obtenir de l'Etat, de la Région et de la Métropole, la réalisation au plus vite de ce contournement de Fos et d'un embranchement desservant directement la ZIP au nord de la ville, répondant ainsi aux exigences environnementales et sécuritaires de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Daniel Moutet,  
Président A.D.P.L.G.F.



TA : E16000047 / 13